



Depot garantie bail professionnel

Par Visiteur

Bonjour
quel est le montant du dépôt de garantie que peut exiger un propriétaire pour
un bail entièrement professionnel?
merci

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Il n'existe aucune restriction légale au dépôt de garantie consenti dans le cadre d'un bail professionnel. En effet, la limitation du dépôt de garantie est prévue par la loi de juillet 1989 qui n'est applicable qu'aux baux d'habitation.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Bonjour
alors comment sont régis les baux professionnels .Le proprio peut il faire ce qu'il veut?
merci

Par Visiteur

Bonjour,

C'est le droit civil classique qui s'applique plus une petite disposition d'une loi de 1986 qui prévoit notamment le délai de préavis de 6 mois.

Mais vous ne bénéficiez pas de la législation très protectrice de la loi de 1989 sur les baux d'habitation.

Un bailleur professionnel ne peut cependant pas faire ce qu'il veut, il est tenu par le contrat. Si ce qu'il prévoit dans le contrat ne vous plaît pas, vous n'êtes pas obligé de le signer.

J'en conviens, le droit est très dur à l'égard des professionnels.

Bien cordialement.